

LE GUIDE ULTIME DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE



Tout ce que vous devez savoir

 **LES EXPERTS
FORMALISTES**



LES EXPERTS FORMALISTES

GUIDE COMPLET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE Par LES EXPERTS FORMALISTES

Introduction

Bienvenue chez LES EXPERTS FORMALISTES, votre partenaire privilégié pour la création d'entreprise.

Que vous souhaitiez créer une SARL, une SAS, une SASU, une EURL ou une SCI, nous mettons à votre disposition une expertise complète pour simplifier vos démarches et vous garantir une structure adaptée à votre projet.

Créer une société peut sembler complexe, mais avec notre accompagnement, vous bénéficierez d'un service sur-mesure et sans tracas. Ce guide détaillé vous explique chaque étape du processus.

1. Analyse de votre projet et choix du statut juridique

La première étape de la création d'une entreprise est de définir la structure juridique qui répond le mieux à vos besoins.

Critères pour choisir votre structure

Nombre d'associés : Êtes-vous seul ou accompagné dans ce projet ?

Responsabilité des associés : Souhaitez-vous limiter vos responsabilités au montant de vos apports ?

Fiscalité : Préférez-vous l'impôt sur les sociétés (IS) ou l'impôt sur le revenu (IR) ?

Flexibilité de gestion : Votre activité nécessitera-t-elle une structure plus souple, comme une SAS ?

Patrimoine : Si votre objectif est de gérer des biens immobiliers, une SCI pourrait être idéale.

Résumé des statuts juridiques

SARL : Une structure simple et sécurisante pour les petites et moyennes entreprises.

SAS : Une société flexible, idéale pour les projets ambitieux et innovants.

SASU : Variante de la SAS pour les entrepreneurs individuels.

EURL : Une forme simplifiée de SARL avec un associé unique.

SCI : Une solution pour gérer et optimiser un patrimoine immobilier à plusieurs. Nos experts analysent votre projet pour vous aider à choisir la structure la plus adaptée.

2. Constitution des documents juridiques

Les formalités administratives peuvent être fastidieuses. Nous prenons en charge :

Critères pour choisir votre structure

Rédaction des statuts : Les statuts définissent les règles de fonctionnement de votre société. Nos experts rédigent un document clair, précis et conforme à vos besoins, en tenant compte des points suivants :

Objet social : La nature de votre activité.

Répartition des parts sociales : La répartition entre associés (ou actionnaires).

Pouvoirs des dirigeants : Précision des droits et responsabilités.

Dépôt du capital social : Nous vous accompagnons dans l'ouverture d'un compte bancaire professionnel et dans l'obtention de l'attestation de dépôt des fonds.

3. Publication d'une annonce légale

La publication d'une annonce légale est obligatoire pour la création d'une société. Nous nous chargeons :

De la rédaction de l'avis, incluant toutes les informations nécessaires (dénomination sociale, siège, capital, etc.).

De sa publication dans un journal habilité.

4. Dépôt des formalités et immatriculation

Nous constituons un dossier complet et le déposons auprès des organismes compétents :

Centre de Formalités des Entreprises (CFE) : Interface unique pour transmettre vos documents aux différentes administrations (URSSAF, Greffe, Impôts, INSEE).

RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) : Nous suivons la procédure jusqu'à l'obtention de l'extrait Kbis, la « carte d'identité » de votre société.

Documents inclus dans le dossier

Les statuts signés.

L'attestation de dépôt des fonds.

La preuve de publication de l'annonce légale.

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile du ou des dirigeants.

Le formulaire M0 (déclaration de création).

5. Les spécificités selon le type de société

Chaque statut a ses particularités. Voici un aperçu des spécificités :

SARL et EURL

- Structure stable et sécurisante pour les petites entreprises.
- Idéale pour les activités familiales ou les PME.
- Imposition sur les sociétés (ou sur le revenu, sous certaines conditions).

SAS et SASU

- Flexibilité dans la gestion (liberté statutaire).
- Adaptée aux levées de fonds et aux projets innovants.
- Régime fiscal favorable pour les dirigeants (assimilés salariés).

SCI

- Destinée à la gestion d'un patrimoine immobilier.
- Fiscalité avantageuse pour l'organisation familiale.
- Non adaptée à des activités commerciales.

6. Début des activités

Une fois immatriculée, votre société peut démarrer ses activités. Nous vous aidons à :

Ouvrir un compte bancaire professionnel pour la gestion courante.

Mettre en place une comptabilité conforme : Nos experts-comptables vous accompagnent dès le premier jour.

Souscrire aux assurances nécessaires (RC Pro, multirisque, etc.).

Effectuer vos déclarations fiscales et sociales : TVA, charges sociales, etc.

7. Pourquoi choisir LES EXPERTS FORMALISTES ?

Notre expertise

Un service complet : De l'analyse de votre projet à l'obtention de l'extrait Kbis.

Une gestion simplifiée : Nous nous occupons de toutes les démarches administratives.

Une transparence totale : Des tarifs clairs et sans frais cachés.

Nos engagements

Vous faire gagner du temps.

Assurer la conformité de votre projet.

Vous accompagner dans toutes les étapes post-crédation (gestion, comptabilité, déclarations fiscales).

Contactez-nous dès aujourd'hui !

LES EXPERTS FORMALISTES

 Téléphone 0752099913

 E-mail contact@les-experts-formalistes.com

 Site internet les-experts-formalistes.com